



S E R V I C E U R B A N I S M E

Liste des avis préalables à la délivrance des autorisations à bâtir

Dernière actualisation : 23.09.2026

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des communes, il est porté à la connaissance du public que les demandes d'autorisation reprises dans la liste ci-dessous ont été introduites auprès l'Administration Communale de Niederaanven.

Pendant le délai d'instruction du dossier, les avis y afférents sont affichés de façon accessible et de manière visible et lisible sur les parcelles destinées à recevoir l'implantation des constructions dont question.

Toute personne qui estime que la ou les décisions administratives à prendre au sujet de ces demandes sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts aura la possibilité de consulter les dossiers auprès du service urbanisme communal, sur rendez-vous et de présenter ses observations éventuelles par écrit au bourgmestre dans un délai de trente (30) jours à partir de l'affichage des avis en question.

Toute personne ayant introduit des observations aura le droit, si elle le demande, d'être entendue en personne.

Toute personne ayant introduit des observations sera entendue en personne.

Adresse projet	Type d'immeuble	Date de l'affichage
7, Hannert de Kleppbeem Rameldange	Transformation d'une maison unifamiliale	23.09.2026
22, route de Trèves Senningerberg	Construction d'un escalier extérieur	23.09.2026
Château de Senningen	Construction d'un nouveau poste de garde	23.09.2026